



## Condamnation à une peine de prison non effectuée

Par **Adamantiadis**, le **09/07/2010** à **22:00**

Bonjour,

Je viens d'apprendre que suite à une condamnation (en mon absence en France) de 6 mois de prison, un mandat d'arrêt est lancé. N'ayant pas pu me défendre convenablement (j'étais au RMI) la cour m'a condamnée sévèrement bien que je sois primaire, et victime d'une escroquerie qui s'est retournée contre moi.

Je vis au Panama depuis 6 ans, où j'ai pu travailler, recommencer une nouvelle vie, avec une autre famille, et je suis retraité depuis 1 an. Devant faire renouveler mon passeport, via l'ambassade, je me trouve confronté à ce problème de mandat d'arrêt.

Que puis je faire, que dois je faire ? Si vous me donnez un RDV tél. je pourrais appeler du Panama pour en parler. Bien entendu je suis prêts à m'acquitter de vos honoraires, si bien entendu dans mes moyens (ma pension est de 800 euros / mois. Merci de me répondre rapidement, ma situation est intenable.

Par **jeetendra**, le **10/07/2010** à **12:00**

Bonjour, dans quel ville, par quel Tribunal Correctionnel avez vous été condamné par défaut pour (escroquerie), le recours à un avocat dans votre cas s'impose, pour faire opposition, cordialement.

Par **Adamantiadis**, le **10/07/2010** à **13:04**

Bonjour,

Je me suis présenté une première fois au tribunal d'Angoulême le 03 sept. 2004, la cour à repoussée l'audience à une date non déterminée. Je devais à ce moment là me rendre au Panama pour piloter une action humanitaire avec le conseil général de l'hérault. Mon avocate ( Mme Nathalie Cornut) comprend mon engagement et me dit qu'une lettre d'explication devrait suffire, vu que je ne risque (selon elle) qu'une peine légère avec sursis. Je suis condamné en 2005 à Angoulême (toujours avec la même avocate) à un an ferme !! Nous faisons appel, et le procès à lieu avec un autre avocat : Mr J.F. Changeur, d'Angoulême, à Bordeaux (cour d'appel) ou ma peine est ramenée à 6 mois ferme.

Par **jeetendra**, le **10/07/2010** à **13:29**

[fluo]Ordre des Avocats du Barreau de la Charente[/fluo]

Palais de Justice - Place Francis Louvel BP 278 - 16000 ANGOULEME

Téléphone : 05 45 37 16 80

Télécopie : 05 45 37 11 92

E.mail : [contact@avocats-charente.com](mailto:contact@avocats-charente.com)

Site internet : <http://www.avocats-charente.com>

prenez contact avec l'Ordre des Avocats à Angoulême pour voir ce qu'il y a lieu de faire à ce stade, bon week-end à vous.

Par **Adamantiadis**, le **10/07/2010** à **13:35**

Bonjour,

Merci pour vos renseignements, à vous aussi bon weekend

Francis Adamantiadis

Par **Ilaneragreisi**, le **04/12/2010** à **20:54**

Bonjour je connais quelqu'un qui est dans le meme cas de figure. Cependant depuis sa condamnation il a 2 enfants. Peut-il aller faire une demande de passeport francais pour ses enfants?

Par **Ilaneragreisi**, le **04/12/2010 à 20:56**

Auriez-vous une adresse msn, j'aimerais m'entretenir avec vous.

Par **Ilaneragreisi**, le **04/12/2010 à 21:04**

Est-il possible utiliser sa carte vitale ou faire une demande de RMI en france alors que l'on a un mandat d'arret a son encontre?

A part les demandes de passeports (dans ou a l'exterieur du pays), cartes d'identite, carte grise (tous actes de prefecture), qu'est ce que qqun qui a un mandat d'arret ne peut pas faire? Combien de temps faut-il pour se faire oublier?

Par **casalini patrick**, le **05/12/2010 à 12:24**

mon adresse msn est patrickadv@yahoo.fr merci

Par **mimi493**, le **05/12/2010 à 14:51**

[citation]Est-il possible utiliser sa carte vitale ou faire une demande de RMI en france alors que l'on a un mandat d'arret a son encontre? [/citation]

oui, si on veut être retrouvé ....

Par **The hunter**, le **13/04/2016 à 20:48**

Le nombre d'escrocs sur cette toile, incroyable....revenez en France, si si, essayez...notre justice vous attend...